



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Communiqué de presse

Limoges, le 7 janvier 2019

Du 14 janvier au 13 février Participez à l'enquête publique pour la révision du Plan local d'urbanisme

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Limoges, une enquête publique est organisée du lundi 14 janvier au mercredi 13 février inclus.

Claude Gombaudo, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Limoges, conduira cette enquête de manière à permettre au public de prendre connaissance du projet. Il tiendra onze permanences à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes de Beaune-les-Mines et Landouge.

Les permanences du commissaire enquêteur :

- **Mairie de Limoges** : le mercredi 16 janvier de 13h30 à 17h ; le samedi 26 janvier de 9h à 12h ; le mardi 29 janvier de 8h30 à 12h30 ; le jeudi 7 février de 13h30 à 17h ; le mercredi 13 février de 13 h30 à 17h ;
- **Mairie annexe de Landouge** : le mardi 15 janvier de 9h à 12h ; le mercredi 23 janvier de 9h à 12h ; le samedi 9 février de 9h à 12h ;
- **Mairie annexe de Beaune-les-Mines** : le jeudi 17 janvier de 14h à 17h ; le mercredi 30 janvier de 14h à 17h ; le vendredi 8 février de 14h à 17h

Pour retrouver les dates et lieux de ces permanences, rendez-vous sur www.ville-limoges.fr (rubrique « Renseignements pratiques » puis « Annonces légales ») ou en suivant les réseaux sociaux de la Ville.

Le dossier d'enquête publique relatif au projet de révision du PLU sera mis à la disposition du public pour consultation, aux jours et heures d'ouverture au public, à la mairie de Limoges, siège de l'enquête publique (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), à la mairie annexe de Landouge (du lundi au samedi de 9h à 12h) et à la mairie annexe de Beaune-les-Mines (du lundi au vendredi de 14h à 17h). Ce dossier sera également consultable sur www.ville-limoges.fr (rubrique « Renseignements pratiques » puis « Annonces légales »).

Un registre d'enquête sera ouvert dans chaque mairie et permettra à la population de consigner ses observations, demandes ou réclamations liées au projet, même en l'absence du commissaire enquêteur. Les courriers pourront lui être envoyés via l'adresse de l'hôtel de ville de Limoges.

À noter : la compétence PLU a été transférée en mars 2017 à la Communauté d'agglomération, devenue au 1^{er} janvier 2019 Communauté urbaine. Néanmoins, la Ville de Limoges poursuit par convention avec Limoges Métropole, la révision engagée en 2012, jusqu'à l'approbation définitive du document révisé qui devrait intervenir durant l'été.



Contact presse :
Claire GLÉDEL
Attachée de presse
Téléphone : **05 55 45 60 49**
Courriel : claire_gledel@ville-limoges.fr

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :



[/villedelimoges](https://www.facebook.com/villedelimoges)



[@VilleLimoges87](https://twitter.com/VilleLimoges87)



[/ville_de_limoges](https://www.instagram.com/ville_de_limoges)



[villedelimoges](https://www.snapchat.com/add/villedelimoges)